

Aide aux veaux sous la mère sous label et aux veaux bio

<p>Comment faire sa demande ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sur le dossier de déclaration surface : - Cocher sur le formulaire Demande d'aides : « Aide aux veaux sous la mère sous label et aux veaux bio »
<p>Eligibilité des demandeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être adhérent à un organisme de défense et de gestion en charge d'un label rouge "veau sous la mère" au plus tard au cours de l'année 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • "viande de veau fermier élevé sous la mère" • "veau élevé sous la mère" • "viande de veau" • "veau fermier lourd élevé sous la mère et complétement aux céréales" • Avoir élevé, pendant au moins 1,5 mois des veaux sous la mère, qui ont été abattus au cours de l'année 2012. • Déposer un dossier de surfaces avant le 15 mai
<p>Eligibilité des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être de race allaitante • Être produits conformément au cahier des charges "label rouge" ou au règlement Agriculture Biologique • Être abattus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012 à un âge compris entre 3 et 8 mois • Être correctement identifiés • <i>pour les veaux Bio</i>, les animaux doivent respecter des conditions de qualité minimale (les animaux avec une couleur 4, une conformation O ou P, ou un état d'engraissement 1 sont inéligibles)
<p>Montants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant unitaire de l'aide est déterminé, à l'issue de la campagne, en fonction du nombre d'animaux éligibles - Une enveloppe de 4,6 millions d'euros est destinée au financement de la mesure
<p>Documents à fournir :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>pour les veaux Label Rouge</i>, <ul style="list-style-type: none"> • preuve d'adhésion à un ODG en charge du label rouge indiquant la date d'adhésion et valide au 15 mai 2012 • attestation précisant le nombre de veaux labellisables ET labellisés entre le 1er janvier 2011 (ou la date d'adhésion si postérieure au 1er janvier) et le 31 décembre 2011 • <i>pour les veaux AB</i> <ul style="list-style-type: none"> • copie du document justificatif délivré par l'organisme certificateur certifiant que l'exploitation est engagé en AB au cours de l'année 2011 • attestation de l'OP listant les veaux commercialisés sous AB entre le 1er janvier 2011 (ou la date d'adhésion si postérieure au 1er janvier) et le 31 décembre 2011, ou • tickets de pesée, si les animaux ne sont pas commercialisés par une OP

--	--